



Rémunération des dirigeants mandataires sociaux en application du code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées AFEP-MEDEF

Clichy, France – 21 mars 2024 - Réuni le 19 février 2024 sous la présidence de Nikos Koumettis, le Conseil d'Administration de SOCIÉTÉ BIC, sur les recommandations conjointes du Comité des Rémunérations et du Comité des Nominations, de la Gouvernance et de la RSE et conformément à la politique de rémunération approuvée par l'Assemblée Générale des actionnaires du 16 mai 2023, a pris les décisions suivantes concernant la rémunération des dirigeants mandataires sociaux :

REMUNERATIONS AU TITRE DE L'EXERCICE 2023 :

- **Président du Conseil d'Administration :**
 - Une rémunération fixe annuelle de 300 000 euros a été attribuée à Nikos Koumettis, Président du Conseil d'Administration pour l'année 2023.
- **Directeur Général :**
 - Part fixe de la rémunération 2023 : la part fixe annuelle de la rémunération de Gonzalve Bich en sa qualité de Directeur Général s'est élevée à 900 000 dollars américains avec effet au 1^{er} avril 2023, soit un montant de 887 500 dollars américains (820 544 euros) pour l'année¹.
 - Part variable de la rémunération 2023 : après examen des critères de performance et par rapport à un objectif cible de 1 170 000 dollars américains, la part variable de Gonzalve Bich pour 2023 a été arrêtée à 999 180 dollars américains (923 798 euros¹), soit 85,4 % de la cible. Les critères de performance de cette part variable seront décrits dans le Document d'Enregistrement Universel 2023.

REMUNERATIONS AU TITRE DE L'EXERCICE 2024 :

Le Conseil d'Administration a fixé la politique des rémunérations au titre de l'exercice 2024 comme suit :

- Rémunération fixe de 300 000 euros (inchangée par rapport aux années précédentes) pour le Président du Conseil d'Administration, qui ne reçoit pas de rémunération variable ;
- Rémunération fixe de 950 000 dollars américains (878 328 euros¹) pour le Directeur Général. Le montant cible de la rémunération variable de Gonzalve Bich reste inchangé à 130% de la rémunération fixe et le montant de l'attribution d'actions n'est pas impacté par cette augmentation de salaire. La politique de rémunération totale cible de Gonzalve Bich sera ainsi augmentée de 3,14%. L'augmentation est équivalente à celle dont ont bénéficié en moyenne les cadres du Groupe à travers le monde. Le Conseil d'Administration a estimé que dans le contexte de volatilité et de complexité géopolitique et économique actuel, il était dans l'intérêt de toutes les parties prenantes de maintenir la rémunération du Directeur Général à un niveau comparable à ses pairs.

¹ Les montants en dollars américains ont été convertis en euros en utilisant le taux de change moyen de l'exercice 2023 (1 € = 1,0816 USD).

- La pondération des objectifs financiers et individuels dans le calcul de la rémunération variable au titre de l'année 2024 restera inchangée. Le détail des critères de performance de la part variable pour l'année 2024 est décrit dans le Document d'Enregistrement Universel 2023.

S'agissant des dirigeants mandataires sociaux, la Conseil d'Administration souhaite clarifier la politique de rémunération applicable en cas de départ, pour prévoir les principes suivants :

- La conservation par l'intéressé du bénéfice des actions de performance *pro rata temporis*, sans modification du calendrier d'acquisition et des conditions de performance ;
- La possibilité pour le Conseil d'Administration d'imposer le respect d'une obligation de non-concurrence à l'intéressé pour une durée définie contre le versement d'une indemnité conformément au droit applicable ;
- Le versement d'une d'indemnité de départ, soumise à des conditions de performance qui seront définies au moment de la nomination. Il est précisé que la décision de nomination de l'actuel Directeur Général ne prévoit pas le versement d'une indemnité de départ, à laquelle il n'est donc pas éligible en l'état.

En application des dispositions des articles L.22-10-34 II et L.22-10-8 du Code de commerce, le versement de la rémunération variable pour 2023 et la politique de rémunération pour 2024 sont conditionnés à un vote favorable de l'Assemblée Générale du 29 mai 2024.

À PROPOS DE BIC

Un des leaders mondiaux des articles de papeterie, des briquets et des rasoirs, BIC enchante et simplifie le quotidien des consommateurs. Depuis plus de 75 ans, l'entreprise fabrique des produits essentiels, de grande qualité et accessibles à tous, partout dans le monde. Cette vocation a permis au Groupe de faire de sa marque, enregistrée dans le monde entier, l'une des plus reconnues. Aujourd'hui, les produits BIC® sont vendus dans plus de 160 pays et le Groupe possède des marques emblématiques telles que BIC Kids™, BIC Flex™, BodyMark by BIC™, Cello®, Djeeep, Lucky Stationary, Rocketbook, Soleil®, Tipp-Ex®, Us.™, Wite-Out®, Inkbox et plus encore. En 2023, le chiffre d'affaires de BIC était de 2 263 millions d'euros. Coté sur Euronext Paris, BIC fait partie des indices SBF120 et CAC Mid 60 et est reconnu pour son engagement en faveur du développement durable et de l'instruction. Le Groupe a reçu la note « A- » dans le classement du CDP. Pour en savoir plus, consultez www.bic.com ou suivez-nous sur [LinkedIn](#), [Instagram](#), [Twitter](#), ou [YouTube](#).

CONTACTS

Investor Relations team
investors.info@bicworld.com

Brice Paris
 VP Investor Relations
 +33 1 45 19 55 28
brice.paris@bicworld.com

Isabelle de Segonzac
 Image 7, Press Relations contact
 +33 6 89 87 61 39
isegonzac@image7.fr

AGENDA 2024

Toutes les dates sont à confirmer

Résultats du 1 ^{er} trimestre 2024	23 avril 2024 (après clôture du marché)
Assemblée Générale 2024	29 mai 2024
Résultats du 2 ^e trimestre et du 1 ^{er} semestre 2024	31 juillet 2024 (après clôture du marché)
Résultats du 3 ^e trimestre et des 9 premiers mois 2024	23 octobre 2024 (après clôture du marché)